



Résolution de l'Assemblée Générale du SNUDI-FO de La Réunion

Nous, 150 syndiqués du SNUDI FO de LA RÉUNION réunis le mardi 3 juin 2025 en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE à l'Étang-Salé, avons échangé sur la situation en cette fin d'année scolaire que ce soit d'un point de vue international, national ou local.

Sur le plan international, la guerre s'amplifie en Ukraine et au Proche-Orient où le génocide en cours en Palestine s'intensifie depuis le 17 mars, l'objectif du gouvernement israélien étant de mettre « tout le territoire de la bande de Gaza sous contrôle sécuritaire de l'État d'Israël ».

1) Nous ne pouvons ignorer ce qui se déroule sous nos yeux : l'extermination et l'expulsion d'une population, par les bombardements et par le blocage de l'aide humanitaire qui empêche l'accès aux soins et à l'alimentation.

Parce qu'il n'est pas de conquête syndicale possible et donc de combat contre l'exploitation, en cas de guerre, la place, la responsabilité du mouvement syndical est de se tenir aux côtés des peuples et des travailleurs qui souffrent de ces conflits et de leur apporter leur plein soutien.

C'est pourquoi nous exigeons l'arrêt des livraisons d'armes vers l'Ukraine et vers Israël et qu'une solution diplomatique soit trouvée en Ukraine et à Gaza.

La récente loi contre le racisme et l'antisémitisme, la mesure de suspension de notre collègue à Sens et la répression et l'intimidation qui s'abattent sur la jeunesse en particulier, apportent un éclairage national bien éloigné des déclarations présidentielles visant à l'arrêt de livraison d'armes vers l'Israël. Nous apportons notre soutien à notre collègue ainsi qu'à la jeunesse que l'on veut terroriser et museler.

2) Nous avons pris connaissance des récentes exigences du FMI dans son dernier rapport qui préconise le maintien de la loi de 2023 sur les retraites et « l'harmonisation des régimes » ainsi que de la volonté du gouvernement de poursuivre la casse des services publics et de la sécurité sociale en imposant 40 milliards d'euros de coupes budgétaires sur le budget de l'État.

3) Le récent rapport de la Cour des Comptes sur l'enseignement primaire apparaît comme une nouvelle provocation qui sert à étayer les annonces du ministère sur la direction d'école et prépare la convocation de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

Le « référentiel métier des directeurs d'écoles » qui vise à rendre le directeur / la directrice responsable de « tous les temps de l'enfant dans et hors temps scolaire », en lui conférant un rôle de supérieur hiérarchique chargé de la territorialisation de l'école et de contrôler les adjoints dans leurs missions auprès de leurs élèves, de leur imposer formations et accompagnements et de mettre en place la « continuité pédagogique » en anticipant les absences, fait peser une lourde menace sur nos conditions de travail et l'indispensable sérénité dont nous avons besoin pour mener nos missions à bien - l'objectif de ce protocole, étant d'acheter la paix sociale et d'éteindre la colère des parents en leur faisant croire que leurs enfants sont instruits.

Quant à la Convention, elle a pour objectif, non seulement de ne pas apporter de réponse aux revendications des parents et enseignants contre les fermetures de classe, mais surtout de les diviser en remettant en cause le calendrier scolaire.

4) Lors des assises de la santé scolaire, la santé mentale est annoncée comme grande cause nationale : ces projets ont pour but de faciliter la mutualisation des moyens d'infirmières scolaires, de médecins scolaires, d'assistantes sociales et de PsyEN et l'interchangeabilité de ces corps.

Ces grandes gesticulations n'ont pour but que de nous enfumer, nous enjoignant de faire toujours plus avec moins.

De même pour l'école inclusive qui va, avec les PAS, pouvoir « permettre à l'Éducation nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers avant sollicitation de la MDPH ».

A La Réunion, 21 PE (dotation spéciale) auront la mission de coordonnateur de PAS : 21 enseignants, qui auraient pu être affectés sur une classe alors que le problème du remplacement perdure, faute de remplaçants en nombre suffisant et que cette année, le département n'a bénéficié d'aucun poste supplémentaire. (670 suppressions de postes dont 200 pour la mise en place des PAS).

5) Un projet de décret visant à modifier le déroulement de carrière PPCR a été présenté, censé « redynamiser » le milieu de carrière des enseignants.

Celui-ci ne répond pas à la revendication de revalorisation de nos salaires (31,5 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000).

Il instaure un 3ème rendez-vous de carrière avant le passage à la classe exceptionnelle sans aucune modalité de celui-ci et, de l'aveu même du ministère, ce dernier grade n'a pas vocation à être accessible à tous mais seulement aux plus méritants.

6) La mesure d'indemnisation du CMO à 90 % prend effet de manière rétroactive le 1^{er} juillet. Le rectorat a annoncé que l'entièreté des sommes « dues » seraient prélevées ce mois-ci. Nous n'avons toujours pas de réponse quant à l'application ou non de l'indemnisation à hauteur de 33 % la 1ère année puis de 66 % de notre majoration de traitement pour vie chère en cas de CLM, le rectorat ayant suspendu la note de service 2 semaines après l'avoir diffusée.

Le budget Bayrou d'austérité et les 40 milliards d'économie à venir vont étrangler l'Éducation nationale au profit de l'économie de guerre, toutes ces mesures convergent : imposer toujours plus de tâches aux personnels avec toujours moins de moyens en les culpabilisant et en exerçant une pression toujours plus importante sur eux.

L'Assemblée générale des 150 adhérents réunis ce jour déclare :

Arrêt des massacres à Gaza et réintégration immédiate de notre collègue de SENS,

NON à la répression !

Abrogation de la réforme des retraites

Abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets, retrait du projet de circulaire « référentiel métier »

Non aux évaluations d'école, aux plans maths/ français, aux évaluations nationales imposées

Formation continue pour les titulaires, choisie par les personnels

Augmentation immédiate de 10% du point d'indice, rattrapage de 31,5 %

Abrogation de PPCR et mise en place d'un véritable déroulement de carrière garantissant l'accès pour tous à l'échelon terminal du corps pour une carrière complète !

Abrogation du jour de carence et retour à une indemnisation à 100% des jours d'arrêt maladie

Maintien de la majoration de traitement pour vie chère à 100 % en cas de CLM

Création de postes d'enseignants spécialisés, de RASED, d'infirmiers/infirmières, de médecins scolaires et création de structures d'accueil spécialisé

NON A L'INCLUSION SYSTEMATIQUE

Statut de fonctionnaire et un temps plein de 24 heures pour les AESH

Retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive, abandon des PAS et des PIAL.

Rétablissement des catégories de remplaçants : ZIL, BD et BDFC et créations de postes nécessaires au fonctionnement de l'école publique

Prise en compte de l'AGS pour le passage à la HC des ex-instituteurs.

Non au barème basé sur l'échelon : maintien du barème calculé avec l'AGS

Création de postes administratifs dans les écoles, dans les circonscriptions, à hauteur des besoins

